

## **La vérité sur les logements sociaux**

Bien souvent, Saint-Cyr est taxée de ville résidentielle où seuls les gens fortunés pourraient vivre ! C'est jeter l'opprobre sur tous ces Saint-Cyriens - et ils sont nombreux - qui avec des revenus plus modestes, ont choisi de vivre à Saint-Cyr dans le parc social public ou privé disponible sur le territoire communal. Toutefois, la Loi pénalise aujourd'hui notre Ville car elle ne reconnaît pas les 400 logements du parc privé dont les caractéristiques sont égales ou proches du parc de 1160 logements géré notamment par Val Touraine Habitat (ex OPAC 37). Avec 15,6 % de logements sociaux reconnus, notre Ville est donc mise à l'amende, une soixantaine de milliers d'euros chaque année, et l'obligation de rattraper son retard (elle devrait atteindre les 20 %). Une situation que ne manque pas de dénoncer régulièrement notre majorité, d'autant que l'entretien des logements du parc privé est loin d'être aussi satisfaisant que celui des logements du parc public où des sommes colossales ont été investies toutes ces années pour leur mise aux normes ! Chacun d'entre nous a sans doute encore en mémoire la mort de cette femme un lendemain de 1<sup>er</sup> janvier, il y a bientôt quatre ans, rue Jean Moulin, suite à une non-conformité électrique !! Mais la Loi étant la Loi, notre équipe municipale s'est donc engagée à construire 44 logements sociaux publics d'ici la fin 2010. 44 logements qui viendront s'ajouter aux 17 logements acquis par la Foncière Logement (une filiale de la caisse des Dépôts) dans le "Cœur de Ville" et qui bénéficieront ainsi dans le cadre de PLS de loyers plafonnés. Et désormais, tout programme avec des logements collectifs autorisé sur la Commune devra comprendre 20 % de logements sociaux. Qu'on se le dise !

Merci de votre confiance !

**Liste Philippe Briand et son équipe municipale**